



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE :

Qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville le 7 juin 2023, laquelle se tiendra immédiatement après la fin de la séance du conseil d'agglomération débutant à 19 h, à la salle Jeanne-Gariépy du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) situé au 1550, chemin du Rapide à Rivière-Rouge.

Au cours de cette séance, le conseil municipal doit statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

(Numéro 2023-40023)

Nature et effets : La demande vise à permettre l'aménagement d'un spa à 18,91 mètres pour le coin avant droit (lac) de la ligne des hautes eaux, alors que la réglementation en vigueur exige une marge de 20 mètres.

Localisation : Lot : 5 995 741
3527, chemin du Tour-du-Lac-Tibériade
Matricule : 2156-91-1328

(Numéro 2023-40024)

Nature et effets : La demande vise à permettre la subdivision du lot 6 237 563 en trois (3) lots transitoires, soit les lots 6 567 016, 6 567 017 et 6 567 018 sans que les lots 6 567 016 et 6 567 018 soient intégrés à un lot voisin dans une seconde opération cadastrale qui intervient simultanément ou concurremment avec la précédente.

Localisation : Lot : 6 237 563
Route 117 Sud

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE CE 17^e JOUR DE MAI 2023

Catherine Denis-Sarrazin
Greffière